

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

DE DIVORCE

- Photocopie de la carte d'identité ou passeport
- Photocopie de la carte vitale
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie du contrat de mariage
- Copie integrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois de :
*madame *monsieur *enfants
- Copie integrale de l'acte de mariage datant de moins de trois mois
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou dernière déclaration pré-remplie
- Photocopie des 6 derniers bulletins de salaire ou indemnités pôle emploi
- Attestation des prestations CAF
- Photocopie de la quittance de loyer ou bail
- Photocopie de l'échéancier du crédit immobilier, automobile, consommation
- Photocopie des frais relatifs aux enfants: contribution scolaire, voyages scolaires, cantine, orthodontie, lunettes, permis de conduire, activités extra-scolaires
- Photocopie des frais de mutuelle
- Photocopie des frais d'assurance
- Photocopie de la carte grise des véhicules
- Photocopie du dépôt de plainte
- Déclaration sur l'honneur remplie (article 272 du cc à télécharger sur le site)